

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'EYGLIERS**

---

**Séance du : 5 avril 2023**

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2023**

**L'an deux mil vingt-trois, le cinq avril, à dix-neuf heures,** le Conseil Municipal de la Commune d'Eygliers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne CHOUVET, Maire.

---

**Nombre de conseillers : en exercice : 15, présents : 11 ; votants : 12 ;**

**Présents :** Mesdames et Messieurs Anne CHOUVET, Nicolas DUBOIS, Jean-Marc POULLILIAN, Jean-François PORTET, Etienne HUMBERT, Séverine QUICHOT, Jacques ROUX, Joseph DEVEVEY, Tom VAN DE VELDE, Vincent PELLETIER et Agnès SIMOND.

**Absents :** Marietta DE WEERT et Mickaël CHEBANCE

**Procuration :** Eric COUDRON à Jean-Marc POULLILIAN ; Anne-Laure DUPASQUIER à Nicolas DUBOIS

**Secrétaire de séance :** Jean-Marc POULLILIAN

---

**Objet : Approbation du compte administratif année 2022 du budget Principal de la commune d'Eygliers**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2,

Siégeant sous la Présidence de Monsieur Nicolas DUBOIS, 1<sup>er</sup> adjoint,

Entendu l'exposé sur les conditions d'exécution du Budget de l'exercice 2022,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré, qui sont conformes au Compte de gestion établi par le comptable de la commune,

Madame le Maire ayant quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 précité, elle n'est pas comptée dans le quorum et ne prend part ni aux débats ni au vote

Considérant que Madame Anne CHOUVET, Maire, a normalement administré au cours de l'exercice 2022 les finances en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en ordonnant les dépenses justifiées et utiles,

Procédant au règlement définitif du budget 2022,

Arrête le compte administratif du budget Principal de la Commune comme suit :

**Réalisations de l'exercice :**

**Fonctionnement :**

Dépenses :

Prévus 1 402 936,84 €  
Réalisé 884 077,42 €  
Reste à réaliser 0,00 €

Recettes :

Prévus 1 402 936,84 €  
Réalisé 1 310 608,24 €  
Reste à réaliser 0,00 €

**Investissement :**

Dépenses :

Prévus 1 039 594,38 €  
Réalisé 277 199,36 €  
Reste à réaliser : 61 081,25 €

Recettes :

Prévus : 1 039 594,38 €  
Réalisé : 133 575,01 €  
Reste à réaliser : 13 221,58 €

**Résultat de l'exercice 2022 :**

Investissement : déficit - 143 624,35 €  
Fonctionnement : excédent 426 530,82 €  
Total : déficit 282 906,47 €

**Résultat de clôture de l'exercice précédent (2021) :**

Investissement : excédent : 90 157,47 €  
Fonctionnement : excédent : 289 383,70 €  
Résultat global : excédent : 379 541,17 €

**Pour mémoire : Ecritures de l'intégration du budget Camping au Budget Principal :**

Investissement : déficit : - 16 784,80 €  
Fonctionnement : excédent : 40 315,36 €  
Résultat global : excédent : 23 530,56 €

**Résultat de clôture de l'exercice 2022 :**

Investissement : déficit : - 70 251,68 €  
Fonctionnement : excédent : 756 229,88 €  
Résultat global : excédent : 685 978,20 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, (le Maire ne prend pas part au vote)

**Vote :**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Déclare que le compte administratif dressé, pour l'exercice 2022, est adopté.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS.**

Le 1<sup>er</sup> adjoint,

Nicolas DUBOIS

